

Seul le contenu non personnalisé est affiché dans le PDF.

Financement de vos formations : les prestataires de formation devront être certifiés

Au 1er janvier 2022, seules les formations dispensées par un organisme de formation certifié « Qualiopi » pourront être financées par AKTO. Une évolution annoncée avec la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, qui vise l'amélioration de la qualité de vos formations.

🔍 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE MES SALARIÉS · FINANCER LA FORMATION

[< RETOUR](#) Accueil / Articles / Financement de vos formations : les prestataires de formation devront être certifiés Mise à jour : 09/12/2021 A+ A- 📄



Vers encore plus de qualité dans vos formations

Depuis plusieurs années, les prestataires de formation sont invités à fournir une qualité de prestations plus normer, garantissant un certain niveau qualité de service aux entreprises et aux stagiaires.

En 2018, avec la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le législateur met en place **une obligation de certification, applicable au 1er janvier 2022, pour les prestataires réalisant des actions concourant au développement des compétences**. Organismes de formation, les CFA et les prestataires réalisant les VAE et bilan de compétences doivent avoir contractualisé avec un organisme certificateur tiers afin de prouver qu'ils répondent bien au référentiel national qualité, qui s'articule autour de 7 critères* :

- ① Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus,
- ② L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations,
- ③ L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre,
- ④ L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre,
- ⑤ La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations,
- ⑥ L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel,
- ⑦ Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Lorsque les organismes respectent les critères, ils obtiennent la certification qualité « Qualiopi » et peuvent alors prétendre au financement de leurs actions par les OPCO.

* Les 7 critères du Référentiel National Qualité sont déclinés en 32 indicateurs dont 22 indicateurs qui s'appliquent à l'ensemble des prestataires (tronc commun), auxquels s'ajoutent 10 indicateurs spécifiques à l'apprentissage ou aux formations certifiantes.



Entreprises : une offre de formation plus lisible

Ainsi, dès le 1er janvier prochain, si vous souhaitez faire financer par AKTO une action de formation (en apprentissage ou non), une VAE ou un bilan de compétences elle devra être délivrée par un prestataire (CFA compris) certifié Qualiopi.

Le décret du 28 décembre 2021 établit une période transitoire et précise certains éléments de la réglementation Qualiopi.

 [En savoir plus sur le décret du 28 décembre 2021](#)

La certification Qualiopi est délivrée pour une **durée de trois ans** après un audit initial sur place. Le cycle de la certification comprend un audit de surveillance à 18 mois et un audit de renouvellement. Autrement dit, **la qualité des prestataires est contrôlée 18 mois après l'obtention de la certification**. Elle permet donc d'harmoniser les process des organismes, pour une prestation qualité, dans la durée, pour vous et vos salariés.

Pour en savoir plus sur la démarche qualité des prestataires de formation, consultez notre page dédiée [« S'inscrire dans une démarche qualité »](#)

Comment faire financer vos formations à partir du 1er janvier 2022

Afin de vous assurer de l'éligibilité du prestataire avec lequel vous souhaitez travailler, la DGEFP met à disposition la liste des organismes certifiés Qualiopi. Pensez à la consulter avant toute démarche.

Vous pouvez également [joindre votre conseiller AKTO](#) pour toutes questions relative à votre recherche d'organisme de formation.



Liste des organismes détenant la Certification QUALIOPi

 OUTIL NUMÉRIQUE

 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE MES SALARIÉS · TRAVAILLER AVEC AKTO

La DGEFP met à la disposition du public une liste, évolutive et régulièrement mise à jour, des ... [voir plus](#)

[Accéder à la liste](#) ✓

Important

Dans tous les cas, mais encore plus avec l'obligation de certification Qualiopi, nous vous invitons à **ne verser aucun fonds ou acompte relatifs à votre formation sans avoir obtenu au préalable l'accord de prise en charge d'AKTO.**

Pour toutes questions relatives à la qualité des prestations de formation, nous vous invitons remplir le formulaire suivant

Vos questions autour de la certification Qualiopi :

Prénom*

Nom*

E-mail*

SIRET*

Votre région*

Secteur d'activité*

Téléphone*

Votre entreprise compte
 Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Votre message

J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation des Données Personnelles](#).

Envoyer le message ✓

Téléchargez la liste des organismes certifiés Qualiopi

Liste des organismes détenant la Certification QUALIOP1

🌐 OUTIL NUMÉRIQUE
📁 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE MES SALARIÉS - TRAVAILLER AVEC AKTO

La DGEFP met à la disposition du public une liste, évolutive et régulièrement mise à jour, des ... [voir plus](#)

Accéder à la liste ✓

Ces articles peuvent vous intéresser

- 24/06/2022
- 23/06/2022
FINANCER LA FORMATION
- 16/06/2022

◇ DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES DE MES
SALARIÉS · RECRUTER ET
INTÉGRER DES SALARIÉS ·
FINANCER LA FORMATION

Avec AKTO, calculez simplement le coût de votre prochain contrat en apprentissage

Vous hésitez à recruter un apprenti car vous pensez que cela risque de coûter trop cher à votre entreprise ? Vous avez besoin de sécuriser ce recrutement sur le plan financier ? Akto met à votre disposition un outil 2 en 1 simple et rapide d'utilisation pour vous aider à y voir plus claire sur [...]

[Voir plus →](#)

Témoignage: "Comment j'ai pu mettre en place 73 actions de formation entièrement prises en charge au bénéfice de mes salariés en insertion !"

Stéphanie Louchel, gérante d'ODS Propreté, structure d'insertion basée en Normandie, nous raconte comment le Plan d'Investissement dans les Compétences de l'Insertion par l'Activité Economique (PIC IAE) lui a permis de financer la formation de 42 salariés en 2021.

[Voir plus →](#)

◇ DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES DE MES
SALARIÉS · FINANCER LA
FORMATION · RECRUTER ET
INTÉGRER DES SALARIÉS

A Mayotte, formez vos salariés grâce à AKTO et la DEETS

Vous êtes une entreprise située à Mayotte et vous avez besoin de former vos salariés ? Trois projets d'Engagement et Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) sont lancés par AKTO, OPCO unique à Mayotte, et la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS).

[Voir plus →](#)

